Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600156-20251209-20251276-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

2025 1 276

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 12/12/2025
Et Publication du : 12/12/2025

L'an 2025, le 9 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 03/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2025.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. MEZZOUG Adil, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, Mme CAREIL Larissa, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DESBAN Jean-François à M. GRIGNON Michel, M. TAVERNIER Jean-Sébastien à Mme COUSSEMACQ Mathilde, M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine, M. DANIELO Philippe à M. LE PIRONNEC Gilles, Mme JOSSET Carole à Mme MOREL Patricia
Excusé(s) : Mme LE MONNIER Solène
Absent(s) : M. TROLEZ Ronan
A été nommé(e) secrétaire : M. MEZZOUG Adil

2025-12-76 – Rénovation de la toiture de l'église : plan de financement

L'adjointe aux finances présente au Conseil municipal le plan de financement actualisé des travaux de rénovation de l'église afin de prendre en compte les subventions demandées et obtenues.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux Eglise	77 472,03 €	Conseil départemental	15 494,00 €	20,00%
		Conseil régional	16 462,81 €	21,25%
		Sauvegarde de l'Art Français	9 500,00 €	12,26%
		Préfecture DETR	20 917,44 €	27,00%
		Autofinancement	15 097,78 €	19,49%
TOTAL	**77 472,03 €**	**TOTAL**	**77 472,03 €**	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600156-20251209-20251276-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de valider les travaux et le plan de financement présentés ;
- de solliciter les subventions comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/12/2025
Le Maire
Michel GRIGNON

